



# Demande de subvention

## Cahier des charges

La circulaire « Année de l'Olympisme de l'école à l'université » n°2016-126 du 22 août 2016, indique, dans le paragraphe 4 « Animation et valorisation des actions » :

« ... un soutien financier pourra être octroyé dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable sur le site du MENESR. »

### 1. Objectifs :

Ce cahier des charges a pour objet de préciser les modalités d'attribution d'un possible soutien financier. Seront distingués les projets liés au sport, à sa dimension éducative et aux valeurs de l'Olympisme. Une attention particulière sera portée sur la forte dimension partenariale et les aspects transdisciplinaires des projets d'école, d'EPLÉ et d'associations sportives.

### 2. Dispositif :

Un fonds est attribué par la DGESCO pour récompenser les lauréats. Afin d'animer l'ensemble des académies et de récompenser les initiatives originales et innovantes sur tout le territoire, chaque COPIL académique, pilotant la mise en place du dispositif *Année de l'Olympisme de l'école à l'université* dans les académies et le vice-rectorat de Mayotte, sera chargé de proposer trois lauréats parmi les projets labellisés. Une enveloppe de 2500€ sera attribuée à chaque académie : le premier sera doté d'un prix de 1300€, le second de 800€ et le troisième de 400€

### 3. Jury :

Le jury national sera composé de 10 personnes : un représentant de l'IGEN, un représentant de chacune des 4 fédérations sportives scolaires et universitaires, un représentant du CNOSF et un du GIP Paris 2024, et 3 représentants de la DGESCO dont le chargé de mission et le conseiller sport santé du ministère.

Le jury académique sera composé des membres du COPIL académique.

#### **4. Projets sélectionnables**

Au sein de chaque académie, seules les actions labellisées, qui reposent donc sur un fort partenariat entre un établissement scolaire ou universitaire, et un acteur du sport scolaire (fédérations sportives scolaires) et/ou un acteur du mouvement sportif (CROS, CDOS, fédération sportive, ligue, comité ou club), peuvent être sélectionnées par le COPIL académique.

Ces actions labellisées mises en place au cours de l'année scolaire 2016-2017 permettent donc :

- une mobilisation du sport et de l'Olympisme comme vecteur d'éducation ;
- un développement de la pratique sportive dès le plus jeune âge ;
- une sensibilisation auprès des plus jeunes sur les valeurs et les bienfaits de la pratique sportive ;
- une utilisation du sport et de l'Olympisme comme objet culturel et outil pédagogique (utilisable dans différentes disciplines : histoire, littérature, mathématiques, ...).

#### **5. Communication :**

Les porteurs de projet sont invités à créer des espaces dédiés sur les réseaux sociaux afin de développer la communication autour de l'action mise en place et du dispositif *Année de l'Olympisme de l'école à l'université*. L'ensemble des documents concernant la communication de l'opération doit respecter les éléments de la charte graphique adressée dans le mail informant de la labellisation de l'action.

#### **6. Calendrier et dépôt de candidature :**

Le dossier de demande de subvention est à renseigner avec soin, dater, signer, scanner et renvoyer par mail à l'adresse suivante : [dgesco.aoeu@education.gouv.fr](mailto:dgesco.aoeu@education.gouv.fr) **avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

Les COPIL académiques sélectionneront, parmi l'ensemble des dossiers qui leur seront adressés, les trois meilleures actions ou meilleurs projets d'action. Ils communiqueront les dossiers des trois lauréats au jury national avant le 15 janvier 2017.

Le Jury national se réunira avant le 21 janvier pour une proclamation des résultats pendant **la Semaine Olympique et Paralympique organisée du 21 au 29 janvier 2017.**

\* Si la procédure de labellisation des projets durera jusqu'au 23 juin 2017 (Journée Olympique), seuls les projets labellisés, dont la demande de subvention aura été effectuée avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016, pourront recevoir un soutien financier et faire partie des lauréats désignés par les COPIL académiques et le jury national.